

DROIT DE RÉPONSE



Concernant l'article : <https://dijon-actualites.fr/2025/01/15/harcelement-moral-et-discriminations-le-syndicat-sud-sante-sociaux-de-la-chartreuse-tire-la-sonnette-dalarme/>

Le CH La Chartreuse tient à réagir aux affirmations publiées le 15 janvier 2025 concernant la situation au sein de l'établissement. Ces affirmations, bien que relayées par un syndicat représentatif, nécessitent un éclaircissement factuel et une contextualisation pour préserver l'image et l'intégrité des équipes et des services.

Engagement en faveur d'un environnement de travail sain

Le CH La Chartreuse a engagé une réflexion forte pilotée par la direction des ressources humaines et la direction des soins, en lien avec les partenaires sociaux, la psychologue du personnel et la médecine du travail, sur le signalement de comportements déviants quels qu'ils soient, via la mise en place d'une commission d'analyse.

L'établissement a également mis en place des dispositifs d'écoute et de médiation pour répondre aux tensions éventuelles qui garantissent à chaque agent concerné la possibilité d'être entendu dans un cadre impartial et sécurisé.

Par ailleurs, un travail soutenu est mené pour améliorer les conditions de travail, en collaboration avec les instances représentatives et les partenaires sociaux.

L'établissement attache une importance majeure au dialogue social et les préoccupations exprimées dans un cadre institutionnel sont prises en compte tout en respectant les équilibres organisationnels et financiers.

Le CH La Chartreuse réaffirme son engagement constant en faveur de la qualité de vie au travail et du respect des droits de chaque agent et lutte contre toute forme de discrimination.

Il n'y a en l'occurrence aucune discrimination syndicale au sein de l'établissement. Chaque syndicat représentatif dispose de locaux et de moyens adaptés à ses missions, et les agents concernés bénéficient d'un temps syndical conforme à la réglementation et scrupuleusement respecté.

Les situations des agents mentionnés dans cet article sont des situations professionnelles personnelles qui ne sont pas liées à leur engagement syndical.

Situations individuelles évoquées dans l'article

L'établissement regrette que des différends puissent survenir concernant la gestion de certains agents. Des dispositifs comme les entretiens annuels, les formations, et l'accompagnement des parcours professionnels sont en place, conformément à la réglementation.

Concernant l'article : <https://dijon-actualites.fr/2025/01/15/harcelement-moral-et-discriminations-le-syndicat-sud-sante-sociaux-de-la-chartreuse-tire-la-sonnette-dalarme/>

« Deux agents de la section SUD sont actuellement sans poste ni affectation clairs, une situation qui les laisse sans lieu de travail effectif et dans une grande précarité professionnelle. »

Plusieurs propositions ont été faites à l'un des agents depuis juin 2024, propositions qui ont toutes été rejetées par l'intéressée à ce jour ; dans l'attente, l'agent est sous la responsabilité directe de la Direction des Ressources Humaines.

Concernant le second agent, celui-ci est affecté directement auprès de la direction de l'établissement et de la Direction des Ressources Humaines en raison des missions transversales de ce dernier.

« L'absence d'entretien annuel et de formation, pourtant obligatoires selon le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010. »

Les deux agents ont été évalués en 2024 comme l'ensemble des agents de l'établissement.

« La dévalorisation dans les évaluations professionnelles (« a surtout servi de bouche-trou »). »

Sans contester les propos qui ont été effectivement tenus, la direction a à l'époque signifié à l'encadrement concerné le manque de respect et de bienveillance. Les évaluations de l'agent concerné sont actuellement réalisées par la Direction des Ressources Humaines.

« Le refus systématique d'accès aux postes de chef de service pour un agent en cours de qualification. »

Suite à diverses publications de postes d'encadrement, l'agent concerné a été reçu en entretien ainsi que d'autres candidats. Toutes les candidatures ont été analysées sur la base de critères objectifs sans lien avec un engagement syndical.

« Des projets élaborés par des membres SUD repris par d'autres agents, avec le soutien de l'encadrement. »

La direction est à la disposition de l'ensemble des agents de l'établissement pour les accompagner dans la rédaction de leurs projets, qu'il s'agisse d'un projet de soins ou d'un projet de recherche.

Les projets élaborés par les agents de l'établissement sur leur temps de travail ont vocation à devenir des projets institutionnels portés par l'établissement.

Le CH La Chartreuse déplore que des affirmations publiques puissent alimenter une perception incorrecte des réalités internes. L'établissement reste attaché à ses valeurs de bienveillance, d'éthique et d'équité et poursuit ses missions au service de ses usagers.

Pour toute information complémentaire ou clarification, la direction du CH La Chartreuse reste disponible.

Dijon, le 23 janvier 2025